

Questions orales

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, il faudrait sans doute que je réaffirme mon point de vue, cependant, la Commission canadienne du blé me donne à entendre que nous avons vendu environ trois millions de tonnes de grain à la Chine, que nous aurions pu lui en vendre quatre millions s'il y avait eu plus de matériel roulant, et qu'il pourrait y avoir un marché pour six millions de tonnes si nous avions un réseau de transport efficace. La Commission canadienne du blé a également déclaré que nous pourrions vendre pour 700 millions de dollars de grain de plus par année si nous avions un bon réseau de transport.

Au lieu d'employer le ton doucereux avec le CP, au lieu de lui faire des gentilles, le ministre est-il disposé à présenter un projet de loi l'obligeant à mettre plus de wagons en service, à utiliser ce qu'il faut de matériel roulant pour acheminer sur les marchés le grain des producteurs?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne manquerai pas de réfléchir à cette recommandation également. J'aimerais bien connaître à ce point de vue l'opinion des membres de la loyale opposition de Sa Majesté, qui ne seraient peut-être pas si pressés de donner leur appui à un projet de loi. Je pense qu'il y a des mesures très importantes à prendre pour continuer d'améliorer notre réseau de transport du grain.

Il y a actuellement en cours une étude sur l'efficacité des wagons couverts et des wagons-trémies, et sur la vitesse à laquelle ils peuvent relier les Prairies aux terminus, et cette analyse est très importante. Comme le disait le rapport récent de M. Snavely, le temps de rotation de ces wagons-trémies a été réduit d'environ trois jours ces dernières années, et nous tenons à le réduire encore davantage. Je suis persuadé que l'agrandissement des installations de la côte ouest constituerait aussi un élément très important des améliorations à réaliser, et je continuerai de travailler en ce sens.

Si le député voulait bien faire entendre sa voix ailleurs, il pourrait demander que les exploitants d'élevateurs se hâtent d'ajouter à leurs installations.

* * *

● (1442)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'ABSENCE DE MENTION DE SA MAJESTÉ LA REINE DANS LA DOCUMENTATION DIFFUSÉE PAR LE BUREAU D'INFORMATION SUR L'UNITÉ NATIONALE

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales. Dans la propagande émanant du Bureau d'information sur l'unité nationale, il n'est absolument pas question de la reine et de sa position dans notre régime fédéral. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire la raison de cette grave erreur? Comment peut-on expliquer une omission de cette gravité? Prendra-t-on des mesures correctives et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, le député n'a sans doute pas lu les renseignements et les textes publiés par ce bureau. Le gouvernement actuel a toujours reconnu la position de la reine. Nous avons très clairement déclaré dans toutes nos publications relatives à la constitution que le Canada évolue

[M. Lang.]

dans un régime monarchique. C'est le même régime que le gouvernement envisage pour l'avenir.

M. Jones: Monsieur l'Orateur, j'ai reçu une lettre de son ministère même où il est dit que certains renseignements doivent être fournis aux bureaux de circonscription qui en assureront la diffusion. Un employé de ce ministère s'est présenté à mon bureau avec ces textes et a admis que cette propagande et ces brochures ne contenaient aucun renseignement au sujet de la reine. Il a reconnu cette omission. Le ministre aurait-il l'amabilité de le reconnaître lui aussi et d'y mettre bon ordre?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, le député veut parler d'une série de publications où l'on traite des ressources minérales du Canada, du fonctionnement de la péréquation au pays, de l'étendue du pays, de la population de l'ensemble du pays et de celle de chaque province etc.

Si le député veut qu'il soit fait mention de la reine à toutes les pages de tous les documents publiés par le gouvernement, je pense que cela risquerait de ridiculiser la monarchie. Je suis persuadé que ce n'est pas ce qu'il veut. Il a probablement plus de respect et de bon sens que cela dans son attitude à l'égard de la monarchie.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHERIES**L'ÉPUISEMENT DES PÊCHERIES DE HOMARD CÔTIÈRES**

Mlle Coline Campbell (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Elle fait suite à des échanges de lettres et à des réunions avec moi ainsi qu'avec d'autres groupes, entre autres l'Association des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, au sujet de l'épuisement des pêcheries de homard le long des côtes, et de la ruine éventuelle de milliers de pêcheurs de homard autrefois prospères.

Après deux mauvaises années de suite, le ministre envisage-t-il maintenant, en attendant les résultats de l'étude effectuée sur la relation existant entre les pêcheries de homard hauturières et côtières, d'interdire l'accès au banc de Brown aux huit ou neuf navires qui pêchent le homard au large et de leur demander d'aller pêcher plus loin des côtes, afin de protéger le gagne-pain de milliers de pêcheurs côtiers affectés par cette situation?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, bien que je n'accepte pas totalement les conclusions pessimistes du député, des recherches scientifiques ont démontré qu'il existe des liens entre la pêche au homard au large et celle qui s'effectue le long de la côte. Des fonctionnaires de mon ministère ainsi que des chercheurs américains ont collaboré dans ces recherches. Nous allons maintenant consulter les pêcheurs afin d'établir comment il serait possible de gérer en commun ces deux types de pêche.

Il est certain que ces mesures pourront restreindre la pêche au cours des prochaines années. Nous sommes en train d'en discuter avec les organisations de pêcheurs, et les députés seront tenus au courant.